



Bulletin trimestriel des Instituteurs, Professeurs des écoles  
et P.E.G.C. des Hauts de Seine

3 bis rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre

☎ 01 47 24 16 40 - 📠 01 47 25 52 49

e-mail [snu92@snuipp.fr](mailto:snu92@snuipp.fr)

<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. Paris 19.929.50F

Supplément aux écoles n° 7 17/18

à "SNU 92" n° 227

Nanterre, le vendredi 11 mai 2018

## Défendre la Fonction Publique et les fonctionnaires



Un an jour pour jour après l'investiture d'Emmanuel Macron, le gouvernement, loin de ralentir le rythme des réformes, l'accélère au contraire, et de manière de plus en plus violente. Sur tous les fronts à la fois, le fil d'Ariane est bien la fin de la notion même de service public et de solidarité. Bienvenue dans une société où, selon notre président, c'est à chacun de prendre son destin en main ! Il est tellement facile de prôner ce type de philosophie quand on vit dans un monde où, de par sa naissance, toutes les portes vous sont ouvertes ! Quel mépris pour les réalités économiques et sociales dans lesquelles vivent une grande partie des français !

Et quand notre ministre de tutelle, en pléines vacances scolaires, publie quatre circulaires rétrogrades et injonctives par voie médiatique, la coupe est pleine. Non, monsieur le Ministre, on n'enseigne pas à des élèves comme on monte un meuble, il ne suffit pas d'une notice, aussi complète soit-elle ! Nous voilà revenus aux conceptions prônées sous le gouvernement Sarkozy quand le directeur de la DGESCO n'était autre que... Jean-Michel Blanquer !

**Le SNUipp et la FSU portent une vision autrement plus ambitieuse de l'Ecole et des Services Publics, qui protège et fait avancer tout un chacun. Pour défendre notre projet de société, c'est tous ensemble qu'il faut se mettre en grève et être nombreux dans la rue le 22 mai prochain ! Et en décembre 2018, lors des prochaines élections professionnelles, il faudra voter massivement pour les listes SNUipp et FSU ! Le syndicat est un outil collectif au service de chacun-e d'entre nous !**

Elisa RADUCANU et Charlotte BOEUF

Faire circuler

### SOMMAIRE

- Edito
- CAPD du 10/04 p.2-3
- Grève du 22/05 p.4
- CAPD du 03/05 p.5-6

## La CAPD du 10 avril avait pour ordre du jour les critères temps partiels et disponibilités sur autorisation

### ORDRE DU JOUR DE LA CAPD :

#### Critères d'attribution des temps partiels sur autorisation

Les temps partiels sur autorisation sont accordés pour les critères suivants :

Raison de santé ou raison sociale, si accord du médecin ou de l'assistante sociale

Raisons familiale pour enfant de moins de 8 ans au 1er septembre 2018

Rapprochement de conjoint si l'enseignant-e a participé aux permutations informatisées.

Temps partiels pour création d'entreprise : accord pour le premier renouvellement uniquement (les premières demandes et les 2° et 3° renouvellement sont refusés).

Toutes les autres demandes sont refusées.

**Le SNUipp-FSU 92 est intervenu une nouvelle fois sur la question des enseignants en fin de carrière pour demander la possibilité qu'ils puissent exercer à temps partiel s'ils le souhaitent.**

**La DASEN propose de regarder dans les demandes pour convenances personnelles s'il y a des demandes qui peuvent être assimilées à des aménagements de fin de carrière. D'ici la prochaine CAPD elle reviendra vers la délégation du personnel pour éventuellement accéder aux demandes de temps partiel pour les fins de carrière.**

Temps partiel au titre du handicap : il sera précisé dans la circulaire de l'an prochain que les demandes au titre médical peuvent également concerner l'agent. Dans toute demande pour raison médicale, le médecin doit estimer si le temps partiel améliorera les conditions de vie personnelle et professionnelle de l'agent.

Certains dossiers ne sont pas arrivés à la DSDEN. Suite à notre intervention sur un certain nombre de demandes, la DSDEN va vérifier auprès des circonscriptions.

#### Disponibilités sur autorisation

Les disponibilités sur autorisation sont accordés pour les critères suivants :

Raison de santé ou raison sociale, si accord du médecin ou de l'assistante sociale

Convenance personnelle pour enfant ayant 8 ans au cours de l'année scolaire 2018/2019 (prolongation de la disponibilité de droit)

Toutes les autres demandes sont refusées.

**Les délégués du personnel du SNUipp-FSU92 sont intervenus sur les demandes de disponibilité pour enseigner à l'étranger en contrat local. Au départ ces demandes étaient toutes refusées. Nous avons demandé que le critère des 10 ans d'ancienneté dans le département ne s'applique pas uniquement pour les demandes de détachement.**

**Pour l'instant le médecin n'a pas rendu ses avis concernant les demandes tant de disponibilité que de temps partiel.**

#### Candidatures aux stages CAPPEI, DDEEAS

Éléments du barème, classement :

1/ Avis de l'IEN

2/ AGS

3/ AGS dans l'ASH

4/ Candidature antérieure.

A barème équivalent, c'est la date de naissance qui est l'élément discriminant.

Tous les candidats ayant eu un avis favorable partent en formation CAPPEI. Il reste 8 départs possibles non pourvus, faute de candidats.

**Départs parcours 1 :** BERTHON Laetitia, BOUSSAROQUE Stéphanie, KARDAS Audrey, SALMON Julien

**Départs parcours 2 :** BESNIER Marie, BOIS-MASSON Nathalie, CHASSAING Béatrice, MAKINO RABELEGNO Har-signy, POTVIN Céline

**Départs parcours 3 :** ALLOUCHE Ferroudja, BRODIN Anne-Catherine, LEONET Elisabeth, VIOLLE Caroline

**Départs parcours 4 :** BONIN-HERMEL Emmanuelle, SARRAILHE Delphine

**Départs parcours 5 :** FAVRE Géraldine, GRANDFILS Julia, HAFID Sophia, HAMMOUMI Djamila, HARDEL Amélie, MARENCO Lila, MENARD Isabelle, MERY Benjamin, PETIT Johan, PIROLI-JUGE Nathalie, WEENS Marie

**Départs parcours 6 :** ANTONUCCI Floriane, BUENROSTRO VELAZCO Catherine, CHAGNAUD Philippe, CHOFRI ROLLIN Sylvie, DE BAROLET Béatrice, DELATTRE Chloé, DUVERGER Véronique, LAZARE Bénédicte, PEUPIER Pascale, TAZDAIT Saloua, SORET Olivia

**Le SNUipp-FSU 92 est a de nouveau demandé un groupe de travail sur l'attractivité de l'ASH, la DASEN y a répondu favorablement. Une réunion sera organisée avant la fin de l'année scolaire.**

**DDEEAS :** un seul départ est prévu, les deux premiers candidats classés par la commission sont envoyés au ministère en cas de désistement d'un des candidats.

MAFFRAY Claire, SAINT-MAXENT Jérémy

#### - Congés de formation

La dotation est de 15 ETP (équivalent temps plein) soit 180 mois

Toutes les prolongations sont acceptées.

21 collègues obtiennent un premier congé formation, pour une durée de 162 mois et 6 jours.

Le dernier barème retenu est de 23.

## les départs en stage CAPPEI et DDEEAS et les départs en congé formation.

### Liste des collègues retenus pour un congé de formation :

**Renouvellements** : BAYLE Frédérique, CLOAREC Rachel, LE GRAND Natacha, NGASSAM MBANDOU Hélène, TAYLLAMIN Anouchka

**1<sup>ère</sup> demande** : BELLAHCEN Karima, BENSEHIL Djézia, BERGER Rose-Marie, BERNAT Sophie, CASPARD Emmanuel, DEVOUCOUX Nathalie, DOS SANTOS Sandrine, ECCLOO Isabelle, GIRARD Pascal, GUINARD Isabelle, KIEHL Maria-Hélène, LOIZE Arnaud, MANSCOUR Sophie, MEBAREK MANSOURI Fatima, MEIERS Marie, MRAIZIKA Yasmine, PRADON Bérengère, RANIER-LANFRANCHI Christèle, SURBLED Cécile, THEVENARD Véronique, VAILLANT Nathalie

### QUESTIONS DIVERSES

- 1- Liste d'aptitude dans le corps de professeurs des écoles
- 2- Intégration dans le corps des psychologues
- 3- Détachement dans le 2nd degré
- 4- Reclassement des PES
- 5- ISSR
- 6- Demandes de l'administration
- 7- Mouvement intradépartemental
- 8- Conditions d'inscription des élèves à Colombes

Retrouvez le compte rendu complet sur notre site : <http://92.snuipp.fr/spip.php?article3576>

### Déclaration du SNUipp-FSU92 :

Madame la Directrice Académique,

Cette CAPD intervient dans un contexte politique tendu, de grèves à la SNCF et de mobilisations dans les universités et dans le service public. Le SNUipp, avec la FSU, tient à exprimer sa grande inquiétude quant à l'avenir des services publics et des agents de la fonction publique, et continuera à appeler les enseignants à se mobiliser nationalement et localement pour défendre un service public de qualité ayant les moyens de fonctionner.

Dans notre département, les enseignants ont reçu avec stupeur et incompréhension les annonces des nombreuses suppressions de postes et redoutent une montée des effectifs dans les écoles. Plusieurs équipes se sont mobilisées et se mobilisent encore comme à Nanterre ou à Suresnes pour exprimer les difficultés dans lesquelles elles se trouvent face aux mesures de carte scolaire. De plus, les erreurs et les approximations de l'administration concernant les incidences sur le mouvement des mesures de carte scolaire sont mal vécues et provoquent de vives inquiétudes sur le déroulement des opérations du mouvement, le très grand nombre de questions diverses posées ce jour par la délégitimation du personnel sur la question en étant le reflet.

L'ordre du jour de cette CAPD comporte notamment les départs en stage CAPPEI. Nous sommes interpellés par le nombre de candidatures en baisse constante depuis deux ans, que nous mettons en corrélation directe avec les nouvelles modalités de formation. Le SNUipp-FSU s'est prononcé contre le CAPPEI dès sa mise en place l'année dernière, et nous voyons sur le terrain les effets immédiats de la baisse du volume de formation et de l'insuffisance de la prise en compte des différents types de difficultés ou de handicap. De plus, depuis plus de deux ans nous réclamons un groupe de travail sur l'ASH afin de réfléchir sur l'attractivité de ces postes, et malgré les promesses rien n'a été fait. Sans une politique volontariste, cette question n'avancera

pas.

Un autre point à l'ordre du jour concerne le traitement des demandes de disponibilité sur autorisation et les critères de temps partiel pour la rentrée 2018. Dans un département déficitaire comme le nôtre, les possibilités des enseignants d'aménager leur carrière sont réduites au droit. Or, les temps partiels et les disponibilités de droit ne prennent en compte pratiquement que les raisons familiales. Un enseignant qui n'a pas d'enfant n'a pas de possibilité de prendre du temps pour reprendre des études, ou développer une autre activité professionnelle ou personnelle. Pour le SNUipp-FSU, tout collègue devrait pouvoir, à un moment donné, s'il le souhaite, travailler à temps partiel ou faire une pause dans sa carrière. Nous vous demandons d'élargir les critères par rapport aux années précédentes, pour que la situation familiale ne soit pas la seule pour laquelle les enseignants puissent bénéficier d'un temps partiel ou d'une disponibilité.

Les enseignants en fin de carrière, ne bénéficiant plus de la cessation progressive d'activité, devraient pouvoir terminer leur carrière dans ce métier physiquement et moralement épuisant sans exercer à temps plein s'ils le souhaitent. Les enseignants ayant, au cours de leur carrière, un projet personnel ou professionnel particulier devraient pouvoir également en bénéficier.

Certes, le département est déficitaire et l'administration a besoin de garder le personnel, mais, à notre sens, ce calcul n'est pas le bon, à moyen et long terme. Pour améliorer l'attractivité du métier dans les départements dans cette situation, il est souhaitable de montrer aux enseignants potentiels qu'ils ne seront pas enfermés, sans possibilité de mutation, sans possibilité de prendre une disponibilité, sans possibilité de travailler à temps partiel. A notre sens, restreindre les droits ne permet pas de résoudre les problématiques de déficit en personnel et de rendre le département plus attractif.

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018**

**POUR L'ECOLE ET LES ENSEIGNANTS**

**JE VOTE POUR LES LISTES**

**SNUIPP-FSU ET FSU !**

# Toutes et tous en grève le 22 mai

## Communiqué unitaire des Fédérations de Fonctionnaires CFTD, CFE CGC, CFTC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA : 22 mai : les organisations préparent la mobilisation dans la Fonction publique.

Les neuf organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique appellent l'ensemble des personnels de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Hospitalière et de la Fonction publique Territoriale à la grève et aux manifestations le mardi 22 mai 2018.

Elles exigent un dialogue social respectueux des représentants des personnels et appellent les agents à dire leur rejet du projet de suppression de 120 000 emplois et le recours accru au contrat qui dégraderont les conditions de travail des agent-es, considérant que le développement de la contractualisation constitue une attaque contre le statut de même que la possible rémunération «au mérite» assise sur des critères antinomiques de ceux du service public. Elles rappellent leur opposition à la remise en cause des CAP et à la disparition des CHSCT, comme à toutes mobilités forcées vers le secteur privé.

Dans le cadre du rendez-vous salarial du mois de juin, les organisations appellent les agents à exiger que le gouvernement propose des mesures qui permettent une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous : fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, rattrapage des pertes subies, abrogation de la journée de carence, compensation pérenne de la hausse de la CSG, respect des engagements en matière d'évolution de carrière, amélioration des déroulements de carrière.

Les organisations sont attachées à une Fonction publique rendant des services de qualité à toutes et tous les usager-es sur l'ensemble du territoire, aux valeurs et principes d'égalité, de solidarité et de justice sociale, à la nécessité aussi de conforter les agent-es dans leurs rôles et dans leurs missions. Fortes de ces valeurs, elles appellent le Gouvernement à être extrêmement vigilant sur les suites à donner au futur rapport du Comité Action Publique 2022.

D'ores et déjà, elles appellent à un rassemblement devant Bercy le 15 mai à midi à l'occasion de l'ouverture du chantier consacré au recours au contrat. Un point Presse sera organisé sur place à cette occasion. Les agents sont ainsi invités à exprimer leur désaccord avec la volonté du Gouvernement d'élargir le recours au contrat et à dire leurs attentes d'une amélioration des conditions d'emploi des contractuels et la mise en œuvre d'un nouveau plan d'accès à l'emploi titulaire.

Une conférence de presse commune se tiendra le vendredi 18 mai prochain à 10 heures dans l'immeuble des fédérations de la CFTD, 47 avenue Simôn Bolivar à Paris 19.

Paris, le 4 mai 2018

**TOUS EN GRÈVE MARDI 22 MAI !**  
Pour préserver le statut de la Fonction publique, pour une école et des services publics qui répondent aux besoins

Ainsi que des mouvements sociaux et des revendications d'élèves de différents secteurs (Étudiant en Médecine, Étudiants ONC, Air France, retraités en Fonction publique...), le gouvernement, sous prétexte de « moderniser la fonction publique », confisque le bien-être de « élimination de la fonction publique » et de la « dégradation du statut social des agents publics ».

Les collectivités locales, et elles n'ont pas, seraient plutôt de nature à dynamiser le statut « recours accru à l'emploi contractuel et précaire, dévoiement du statut « au mérite », externalisation, généralisation en abîme de « missions de service public », plus de départs volontaires et projet de 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, affaiblissement des capacités de défense des personnels dans les missions (CC, CHSCT et CAP)...

Il s'agit de continuer à défendre le statut de fonctionnaire et les services publics « qu'il parait, désormais essentiel de notre société qu'il faut améliorer et non pas trahir votre demande.

Il faut également envisager une amélioration de vos salaires.

Après les grèves de 10 octobre et de 22 mars dernier, il sera facile être encore plus nombreux, plus nombreux et plus forts dans la grève et les manifestations le 22 mai.

**POUR donner un avenir à la Fonction publique et à ses agents**

avec les organisations CGC, CFTC, CGC, FA, FO, Solidaires, UNSA et CFTD, la FSU appelle à une journée nationale de grève et de manifestations le 22 mai prochain.

La Fonction publique est au plus du monde social de nos jours et elle est essentielle dans le rôle des citoyens et contribue à plus de justice sociale.

**OUI**

- à la préservation du statut général des fonctionnaires
- à l'arrêt des suppressions d'emplois
- à l'amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous les agents
- à une plus grande contractualisation des carrières
- à la mise en œuvre de mesures pour combattre la précarité
- à la création des emplois alternatifs en bon fonctionnement des services publics

SNUipp FSU

L'ordre du jour de cette CAPD était les priorités pour le mouvement définitif. Devant le très grand nombre de fermetures de classes cette année, de cafouillages et d'erreurs de l'administration, nous avons vérifié en séance tous les vœux de tous les collègues pour s'assurer que les règles d'équité soient intégralement respectées. Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de cette CAPD de 9 heures.

## RÉPONSES DE LA DASEN À LA DÉCLARATION PRÉALABLE :

Nos analyses sur les annonces ministérielles et l'actualité seront remontées au recteur et au ministre.

La DASEN reconnaît que le travail à flux tendu des services a été compliqué cette année. Elle se dit garante de l'équité et veille à ce qu'elle soit respectée.

## ORDRE DU JOUR :

Nous avons vérifié, en séance, avec l'administration, tous les vœux au mouvement des collègues ayant fait une demande de priorité et avons fait corriger toutes les erreurs.

La délégation du personnel du SNUipp-fsu92 est intervenue sur toutes les situations problématiques dont les collègues nous avaient fait part. Nous avons fait recoder tous les vœux sur lesquels il y avait des erreurs, nous avons fait rajouter les situations des collègues n'apparaissant pas dans les documents de travail, nous avons obtenu que les collègues dont les vœux ne permettaient pas d'obtenir la priorité soient recontactés par l'administration.

**Seule la délégation du personnel du SNUipp-FSU a passé ses vacances à travailler sur les documents pour permettre que soit garantie l'équité entre les collègues, dans un contexte où l'administration avait fait énormément d'erreurs. Ce long et fastidieux travail de vérification a fait durer la CAPD toute la journée. Seule la délégation du personnel du SNUipp-FSU92 est restée jusqu'à la fin de la CAPD. La communication individuelle aux collègues n'a donc pas pu se faire le soir même. Tous les collègues syndiqués, ainsi que les collègues nous ayant transmis leur mail reçoivent leur résultat individuel ce vendredi matin.**

Notre conception de la délégation du personnel est de travailler, de façon précise et approfondie, sans compter notre temps, pour que les règles fixées par l'administration soient équitables et respectées pour toutes et tous, et qu'elles aillent dans un sens toujours plus favorables aux collègues.

C'est notamment pour ces raisons qu'il est très important de voter pour le SNUipp et la FSU lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2018.

## Informations générales sur l'ordre du jour :

**Les coordonateurs REP** perdront leur poste à la rentrée 2018 s'ils décident de garder leur mission de coordonateurs REP.

**Avis du médecin de prévention** : ils sont suivis par la DASEN, c'est-à-dire que les avis favorables se traduisent par une priorité.

**Départ en stage CAPPEI** : les collègues ayant eu jusqu'au 2 mai pour faire leurs vœux et certains d'entre eux ayant déjà participé au mouvement, la CAPD n'a pas traité les situations des départs en stage CAPPEI. Nous recevrons un document dans quelques jours pour les collègues partant en stage CAPPEI.

**ZIL de Puteaux/Suresnes/Neuilly** : les collègues concernés par la réorganisation de ces trois circonscriptions vont être réaffectés, avant le mouvement, rétroactivement à la date du 1er septembre 2017, en fonction des vœux effectués lors de la réunion qu'ils ont eue avec l'administration. Leurs éventuels vœux pour le mouvement 2018 seront traités ensuite. La délégation du personnel recevra les réaffectations de ces ZIL au 1er septembre 2017 en début de semaine prochaine.

**Accusés de réception** : 96 collègues ont fait une réclamation sur leur accusé de réception. 22 demandes de rectification de barème sur 44 étaient justifiées.

A notre demande, tous les collègues ayant participé au mouvement vont recevoir sur i-prof un deuxième accusé de réception faisant apparaître le barème qui sera finalement pris en compte et la priorité le cas échéant.

L'administration enverra dans le courant de la semaine prochaine un document récapitulatif faisant état de toutes les situations encore en attente.

## QUESTIONS DIVERSES

**Classe exceptionnelle** : La DASEN reconnaît qu'il est anormal que les collègues voient sur leur i-prof leur promotion à la classe exceptionnelle. L'administration n'a pas pu bloquer cet accès pour des raisons techniques. Les collègues qui n'arrivent pas à s'inscrire à la deuxième campagne de promotion à la classe exceptionnelle ne seront pas lésés : soit ils passeront à la première vague, soit ils seront réinjectés dans la campagne de promotion.

**Liste d'aptitude PE** : Les collègues qui ne parviennent pas à s'inscrire vont être contactés. Toutes les réponses aux autres questions diverses d'ordre général et individuel que nous avons posées vont être traitées par mail la semaine prochaine.

Les questions d'ordre général concernent le non-versement ou le retard de versement des ISSR, le retard dans les rapports d'inspection de la circonscription de Gennevilliers, les réponses à toutes les demandes de détachement, les notifications officielles de temps partiel. Etant donné la longueur de la CAPD, nous aurons des réponses écrites ultérieures.

## Déclaration du SNUipp-FSU92 :

Madame la Directrice Académique,

L'ordre du jour de cette CAPD, les priorités pour le mouvement, revêt un caractère particulier cette année. Les erreurs, approximations et manques d'informations aux enseignants sur lesquels nous vous avons déjà largement alertée, a créé de l'inquiétude et de la défiance. Il a été compliqué pour la délégation du personnel de travailler à partir de documents souvent erronés puis corrigés, renvoyés, remodifiés etc... Le travail de préparation de cette CAPD a été long et fastidieux et parce que nous sommes attachés à l'équité nous allons être très vigilants aujourd'hui à ce que les règles fixées par la circulaire du mouvement soient intégralement respectées.

Pour le SNUipp-FSU, le grand nombre de fermetures de classes sur le département est une conséquence directe des politiques menées, qui considèrent que l'investissement dans le service public doit être réduit. Le SNUipp, avec la FSU, appellent l'ensemble des enseignants à se mobiliser lors de la journée de grève du jeudi 22 mai prochain pour s'opposer à ces logiques et revendiquer un investissement dans le service public, notamment d'éducation, à la hauteur des besoins. Dans l'éducation, comme nous l'avons déjà dit lors du CTSD carte scolaire, la politique des CP à 12 élèves en REP ne peut pas être financée au détriment des autres niveaux de classes et du milieu ordinaire. Il est temps de redonner un nouveau souffle à l'école.

C'est loin d'être la direction que prend notre ministre de l'éducation nationale lorsqu'il fait des annonces de circulaires et de

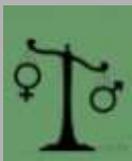
guides à destination des enseignants, dans les médias, alors que la profession n'est ni consultée ni associée. Dans les écoles, les enseignants souffrent du manque de considération qui leur est faite par leur employeur. Faire croire aux familles que la difficulté scolaire serait due au manque de savoir-faire des enseignants, qu'il suffirait d'appliquer des recettes pédagogiques, d'utiliser la bonne méthode de lecture pour permettre aux élèves d'apprendre est faux et contre-productif, alors que nous avons tellement besoin de travailler main dans la main avec les parents d'élèves. Les enseignants connaissent leur métier, ils se forment et travaillent sur leur temps personnel, avec comme objectif de faire réussir tous les élèves, se posent des questions et s'investissent dans leur métier. Il devient insupportable d'être confrontés à un ministre qui se positionne en expert de la pédagogie et qui prescrit jusqu'à la taille des cahiers qui doivent être utilisés, alors que, dans le même temps, les conditions de travail ne cessent de se dégrader depuis plusieurs années. La colère et le découragement des enseignants sont réels, la solitude dans le métier et la sensation de ne pas être soutenus par la hiérarchie très présente.

Nous savons bien que vous n'êtes pas responsable de la politique et de la communication menées au niveau national, mais vous êtes notre interlocutrice principale et nous vous demandons aujourd'hui de faire part de nos constats et de nos analyses au niveau national. Notre syndicat national intervient bien sûr au niveau ministériel pour que la voix des enseignants soit entendue.

### MODIFICATION DATES DE CAPD

**CAPD classe exceptionnelle 2017 :**  
jeudi 17 mai matin

**CAPD hors classe :**  
lundi 28 mai après-midi



### PROCHAIN STAGE SYNDICAL : FEMMES/HOMMES : **LE PARI DE L'ÉGALITÉ.**

*INSCRIVEZ-VOUS VITE !*

Pour le SNUipp et la FSU, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes représente un enjeu sociétal et donc syndical majeur. Nous y consacrons une journée de réflexion avec les collègues. Vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription et l'ordre du jour. N'hésitez pas à vous inscrire !

Raphaël Liogier, philosophe et sociologue, chercheur associé au laboratoire Sophiapol à l'Université de Paris 10 Nanterre et professeur à l'institut d'études politiques d'Aix en Provence, sera notre invité.

**LE VENDREDI 29 JUIN ENTRE 9H ET 16H30**  
**MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE - 28 RUE VICTOR HUGO À MALAKOFF**

*Ordre du jour :*

*9h : accueil*

*9h30-12h : Egalité femmes/hommes dans la fonction publique et le métier enseignant : débat/ réflexions/enjeu sociétal/enjeu syndical.*

*12h-13h30 : Apéritif offert par la section départementale et pause repas.*

*13h30-16h30 : Intervention de Raphaël Liogier : comment faire réellement le pari de l'égalité ?*

*Que signifie le mouvement me-too pour la société française ? Quelle place pour les hommes dans cette 4ème révolution féministe ?*

**S'inscrire auprès de la section départementale et envoyer une demande d'autorisation d'absence à l'IEN un mois avant le stage, soit le 29 mai délai de rigueur.**